



L'an deux mille vingt et un, 9 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 7
Date de la convocation : 3 novembre 2021

Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis
MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,
Absents : Victoire BEAUJOU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire
de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/64 : Validation de la convention de mise à disposition d'un
emplacement pour l'accueil bureau mobile du Crédit Agricole en
remplacement du guichet fixe.

Mme la Maire explique que le Crédit Agricole a décidé de fermer le guichet
fixe de Faux-la-Montagne et de le remplacer par un accueil mobile qui offrira
les mêmes services.

Le véhicule stationnera donc tous les mardis après-midi de 14h à 16h30 sur la
place du marché.

Mme la Maire précise que les élus ont demandé aux représentants de cet
organisme de tenir la municipalité informée de l'éventuel devenir du
bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter
la signature de la convention.

Fait à Faux-la-Montagne, le 10 novembre 2021,
La Maire,
Catherine MOULIN

